

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000181-20130819

Date de publication : 19/08/2013

DGFIP

lettre-type ; modèle

**LETTRE - RFPI - Modèle d'attestation annuelle
fournie par les sociétés non passibles de l'impôt
sur les sociétés (amortissement "Périssol")**

A. RELEVÉ DU COMPTE N° OUVERT AU NOM DE :

M ou Mme :

demeurant :

Situation du compte :

	Nombre	Numéros
Parts détenues au 1er janvier :		
Parts acquises entre le 1er janvier et le 31 décembre :		
Parts cédées entre le 1er janvier et le 31 décembre :		
Parts détenues au 31 décembre :		

Part des revenus des immeubles de la société correspondant aux droits de l'associé :%

	Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
Adresse des immeubles ouvrant droit à la déduction au titre de l'amortissement			
Montant de l'amortissement			

correspondant aux droits de l'associé			
Montant du revenu net foncier correspondant aux droits de l'associé - Droit commun - art. 31, I-1^of du CGI.			
Réintégration à opérer en cas de non-respect par la société ou l'associé de son engagement			

B. ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

M. agissant au nom de la société dont il est

- certifie l'exactitude des renseignements figurant au A ;

- déclare que le ou les immeubles désignés au A (rayer la mention inutile) :

- sont affectés à la location conformément au f du 1^o du I de l'article 31 du CGI,
- seront affectés à la location pendant neuf ans dans le délai de douze mois qui suivent la date de leur achèvement acquisition conformément au f du 1^o du I de l'article 31 du CGI.

A, le

(date et signature)

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[RFPI – Revenus fonciers – Régimes spéciaux – Obligations déclaratives et modalités de remise en cause des déductions pratiquées au titre de l'amortissement « Périssol »](#)

[RFPI - Revenus fonciers - Modalités d'imputation des déficits fonciers](#)